

**Commune de LA PETITE BOISSIÈRE**

**Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2018.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Yves BÉTARD, Louis-Marie PAPIN, Marie-Thérèse AUDUREAU, Lisa DEVANNE, Franck AUDUREAU, Jean-Marie PALLARD, Stéphane BILAUD, Joëlle VERDON, Gaël TESSIER.

Absents excusés : Nathalie ROUSSEAU, Béatrice LIAIGRE, Jacques SOURISSEAU, Julie GÉLINEAU.

Pouvoirs : Nathalie ROUSSEAU a donné pouvoir à Franck AUDUREAU.  
Béatrice LIAIGRE a donné pouvoir à Yves BÉTARD.

Monsieur Jean-Pierre GODET a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 octobre 2018.

**1 – SUBVENTION OGEC, CONTRAT D'ASSOCIATION (DEL 2018-11-47)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée avec l'O.G.E.C. de la Petite Boissière le 17 mai 1994 et qu'un avenant a été approuvé le 20 décembre 2013. Le bureau de l'OGEC a remis à Monsieur le Maire le bilan des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2016/2017 en janvier 2018, la copie des factures et la liste des élèves. Le bilan comptable et les factures prouvent l'utilisation de la subvention votée le 18 décembre 2017, soit la somme de 37 492,92 €.

Monsieur SIMONNEAU Nicolas, président de l'OGEC de La Petite Boissière vient de nous adresser le bilan comptable de l'année 2017/2018, la liste des élèves, et sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'Ecole privée Jeanne d'Arc.

Effectif scolaire 2017/2018 : enfants domiciliés dans la commune

36 élèves en classe primaire

19 élèves en classe maternelle.

Monsieur le Maire rappelle le coût d'un élève en classe primaire (252,41 €) et en classe maternelle (1.188,93 €) de l'école publique Paul Martin de Mauléon, année scolaire 2016/2017. Le coût d'un élève à l'école publique de Cerizay est de 350 € pour un élève en primaire et de 1.270 € pour un élève en maternelle.

La convention prévoit désormais, le versement d'un acompte de 10.000,00 € en novembre, de 15.000 € en février et le solde après le vote du budget, en avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOIE** une subvention de 36.730,00 € à l'association de l'OGEC de La Petite Boissière, année scolaire 2017/2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, l'OGEC et le directeur de l'Ecole privée Jeanne d'Arc de la commune ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée à l'article 6558 – Autres dépenses obligatoires.

Il est précisé qu'une subvention exceptionnelle de 1.270 € sera versée à l'APEL en complément.

## 2 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A L'AGGLO2B, TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES (DEL 2018-11-48)

Monsieur le Maire rappelle que la compétence des réseaux eaux pluviales, eaux usées a été transférée à l'Agglomération du Bocage Bressuirais, sans transfert de charge. Le règlement des fonds de concours avait donc été revu pour prévoir une participation financière des communes à hauteur de 35 % des travaux.

Ce fonds de concours concerne les travaux d'assainissement de la Grand Rue programmés en 2019. Ces travaux seront réalisés par le service assainissement de l'Agglo2b. Une demande de fonds de concours sera sollicitée dans l'autre sens courant de l'année 2019.

PROJET	Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant travaux EP TTC
Grand Rue (rue de la Croix Verte-rue de la Cour) tranche 1	Aménagement début 2019	41 666,67 €	50 000,00 €
<b>Montant Total</b>		<b>41 666,67 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>part commune 35%</b>		<b>14 583,33 €</b>	<b>17 500,00 €</b>
<b>reste Agglo 65%</b>		<b>27 083,33 €</b>	<b>32 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉLIBERE en concordance avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais conformément à sa délibération en date du 25/09/2018 ;
- ATTRIBUE un fonds de concours dans le cadre des travaux d'eaux pluviales, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux, dans la limite prévue par les textes ;
- IMPUTE les dépenses sur le Budget Principal au Chapitre 2041512 – GFP de rattachement, bâtiments et installations, Opération 72, Aménagement de la Grand Rue.

## 3 – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (DEL 2018-11-49)

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose aux collectivités de participer à l'appel d'offre concernant le contrat groupe d'assurance statutaire. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2019. Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion, et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal de la Petite Boissière demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des éléments ci-dessus ;
- SOUHAITE participer à la procédure d'appel d'offre.

## 4 – TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES, ANNÉE 2019 (DEL 2018-11-50)

Après avoir rappelé les tarifs des salles appliqués, Monsieur le Maire a proposé une augmentation d'environ 1 % sur l'ensemble des tarifs.

Pour préparer le nouveau mode de gestion des déchets, effectif en 2019, un affichage concernant le tri sera effectué dans chaque salle. L'utilisateur devra obligatoirement effectuer le tri sélectif et les apporter aux points de collecte. Pour toute poubelle non vidée une tarification supplémentaire de 50 € est prévue.

Ce tarif s'appliquera également aux associations. Toutefois, la gestion des déchets devra leur être expliquée et il faut se renseigner concernant leur condition d'accès à l'ouverture des bacs d'ordures ménagères (une carte est-elle fournie par l'Agglo2b ?).

Concernant la borne wifi installée dans la salle des Piverts, avant de la mettre à disposition des utilisateurs, il faut se renseigner concernant la sécurisation du réseau et la possibilité de modifier le mot de passe.

TARIFS 2019			
BATIMENTS COMMUNAUX	Période	Utilisation du	
		lundi au vendredi	samedi dimanche jours fériés
<b>Salle des fêtes (place de l'Eglise)</b>			
<i>utilisateurs commune</i>	du 15 avril au 14 octobre	50,50 €	101,00 €
<i>utilisateurs commune</i>	du 15 octobre au 14 avril	67,00 €	134,00 €
<i>utilisateurs hors commune</i>	du 15 avril au 14 octobre	106,00 €	212,00 €
<i>utilisateurs hors commune</i>	du 15 octobre au 14 avril	120,00 €	241,00 €
<b>option vaisselle</b>	toute l'année	16,00 €	16,00 €
<b>option salle des Piverts</b>	toute l'année	14,50 €	28,00 €
<b>La salle des Piverts seule (place de l'Eglise)</b>			
<i>utilisateurs commune &amp; hors commune</i>	toute l'année	29,00 €	57,00 €
<b>La Forge (rue des Artisans)</b>			
<i>utilisateurs commune</i>	du 15 avril au 14 octobre	31,00 €	61,00 €
<i>utilisateurs commune</i>	du 15 octobre au 14 avril	38,50 €	76,00 €
<i>utilisateurs hors commune</i>	du 15 avril au 14 octobre	58,00 €	116,00 €
<i>utilisateurs hors commune</i>	du 15 octobre au 14 avril	70,50 €	141,00 €
<b>Salle du stade (route de Cerizay)</b>			
<i>utilisateurs commune &amp; hors commune</i>	du 15 avril au 14 octobre	41,50 €	82,00 €
	du 15 octobre au 14 avril	25,50 €	51,00 €
<b>Le Terrain scolaire (chemin de la Croix Verte)</b>			
<i>utilisateurs commune &amp; hors commune</i>	toute l'année	Gratuit	
<p>Une <b>caution de 200,00 €</b> sera demandée à chaque location (chèque à l'ordre du Trésor Public). Elle pourra être encaissée par la commune si des dégradations sont constatées ou si le ménage n'a pas été, ou insuffisamment, réalisé par l'utilisateur.</p> <p>Pour une location de deux jours consécutifs, une réduction de 40 % sera appliquée sur le tarif du 2<sup>ème</sup> jour.</p> <p>Option Ménage 100,00 € (quelle que soit la salle)</p> <p>Déchets : Tri sélectif obligatoire + apports aux points propres Facturation de 50 € si poubelle non vidée ou tri sélectif non apporté au point de collecte</p>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que présentés.

## 5 – TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ANNÉE 2019 (DEL 2018-11-51)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de conserver ces mêmes tarifs pour l'année 2019.

DESIGNATION	DUREE	TARIFS 2019
Concession temporaire	15 ans	40,00 €/m2
Concession trentenaire	30 ans	60,00 €/m2

## – TARIFS DES CONCESSIONS ESPACE CINÉRAIRE ANNÉE 2019 (DEL 2018-11-52)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de conserver ces mêmes tarifs pour l'année 2019.

Désignation	Tarifs 2019
dispersion des cendres	30,00 €
columbarium – concession de 30 ans	350,00 €
cavurne – concession de 15 ans	200,00 €
cavurne – concession de 30 ans	350,00 €

Un emplacement pour l'implantation de cavurnes est prévu près du jardin des souvenirs. A ce jour, aucun cavurne n'a été installé au cimetière. Il faudra se renseigner sur son coût et savoir si c'est à la commune de l'installer.

## 7 – DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DU BUDGET (DEL 2018-1-53)

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de transmettre par voie électronique les actes émis par la commune (délibérations, arrêtés, budgets, ...) au contrôle de légalité. Cette procédure a un double avantage : gain de temps administratif, et l'acte est exécutoire dans la journée. Pour cela, il est nécessaire de choisir un tiers de télétransmission, agréé par la Préfecture et d'acheter un certificat électronique. Puis, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet des Deux Sèvres, représentant l'Etat à cet effet ;
- **DÉCIDE** par conséquent de choisir le dispositif E-LEGALITE.COM et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme DEMATIS ;
- **DONNE** son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

## 8 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 (DEL 2018-11-54)

Le montant budgété concernant les travaux de la salle Isidore Goron est insuffisant et la dématérialisation des actes n'avait pas été budgétée. Il convient de passer une décision modificative.

Section investissement			
Dépenses		Recettes	
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>			
↳ Article 205 – Concessions et droits similaires	252,00 €		
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>			
↳ Article 2152 - Installation de voirie	- 702,45 €		
↳ Article 2135 – Op.84 Installations générales	450,45 €		
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

### A- Les dossiers en cours

- **Collecte des déchets, points d'apport volontaire** : Deux points de collecte ont été validés par l'Agglo2b : au stade et derrière l'église. Ces points seront équipés de 2 colonnes semi-enterrées d'ordures ménagères, deux colonnes aériennes pour le tri sélectif (emballages, papiers) et deux aériennes pour le verre. L'Agglo2b ne souhaite pas augmenter la capacité de ces points (mauvaise expérience sur d'autres communes), mais recherche un 3<sup>ème</sup> lieu d'implantation. Des lieux d'implantation ont été proposés : aux Tuileries, aux Laitières, au fond du parking du cimetière, au Tillac. Ces lieux sont soit décentrés, soit trop près des points déjà actés, soit inadapté (fil électrique aérien). Les habitants ayant l'habitude de venir au point propre derrière l'église, il sera demandé à l'Agglo2b de revoir sa position pour augmenter sa capacité. A noter que le point proposé sur le parking du cimetière serait totalement semi-enterré.

- **Participation financière sur réserve incendie privée** : Une convention est en cours de rédaction pour acter la participation de la commune et en définir les conditions (village sans défense incendie, dans le cadre d'un permis de construire ou en lien avec le schéma de défense et incendie, terrain clôturé et entretenu par le propriétaire, etc ...).

- **Bâtiment industriel** : Le bail actuel va se terminer le 15 février prochain. Le bail précaire ne pourra plus être prolongé, il faudra établir un bail commercial chez un notaire. Des diagnostics sont nécessaires. Un rendez-vous est envisagé avec Monsieur NLENGUI Flavien.

- **Projet de lotissement** : Dans l'attente de la validation du PLUi, il faudrait désormais valider l'emplacement du projet pour commencer les négociations foncières.

## **B- Le travail des commissions**

- **Numérotation des villages** : Une 3<sup>ème</sup> et dernière tranche est lancée. Le listing des propositions faites doit être mis à jour avant de fixer une réunion d'information pour les habitants concernés.
- **Commission cimetièrè** : L'entreprise GALLIEN doit installer l'ossuaire prochainement. Une réunion est programmée le lundi 10 décembre à 18h30 pour la suite à mettre en œuvre concernant les tombes abandonnées.
- **Groupe de travail PLUi** : Une réunion « formation » sur les orientations d'aménagement et de programmations a eu lieu à Clazay le 13 novembre.

## **C- Les informations**

- Les travaux de couverture et d'isolation de la salle Isidore Goron sont terminés. L'entreprise BERTAUD a accordé une ristourne de 475,61 € TTC ;
- Inauguration du gite 10 rue de la Cour et création de parking envisagé sur terrain en face par le propriétaire ;
- Arrêt de travail de Nathalie BRONDEAU depuis le 03 août, prolongée jusqu'au 27/12/2018 ;
- Installation des illuminations de Noël, le mercredi 05 décembre ou jeudi 06 décembre ;
- Remplacement de Céline envisagé (de janvier à juin) ;
- Travaux sur mur rue de la Cour, devis en attente ;
- Repas de Noël à programmer en janvier.

## **D- Les réunions**

- Mardi 27 novembre à 11h : Coordination des travaux Aménagement de la Grand Rue avec JM CHARRIER ;
- Mercredi 28 Novembre à 18h30 à St Amand : réunion des Maires, avenir de Bocafoot ;
- Lundi 17 décembre à 20h : Conseil Municipal.

## **E- Vos demandes**

- Panneaux phoniques, salle des Piverts en cours de réalisation ;
- Nouveaux arrivants, transmettre le listing à Franck ;
- Invitation aux vœux du Maire et tombola du Comité des Fêtes à coordonner ;
- La toiture en fibro sur la cuve de fuel, salle Isidore Goron est très fragile. Prévoir de vider la cuve et de la démanteler ;
- Revoir la distribution du bulletin ; récolter les adresses mails et proposer un envoi par mail pour les personnes le désirant.

---

Séance levée à \_\_\_\_\_ 22 heures 45 minutes \_\_\_\_\_

---